

<b>20</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION: *SCENISCOPE*

Forme juridique: *Société privée à responsabilité limitée*

Adresse: *Rue Defacqz* N°: *50* Boîte:

Code postal: *1050* Commune: *Ixelles*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Bruxelles, francophone*

Adresse Internet<sup>1</sup>:

Numéro d'entreprise **BE 0691.718.975**

DATE **05 / 03 / 2018** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)**  
 approuvés par l'assemblée générale du **28 / 06 / 2019**  
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du **05 / 03 / 2018** au **31 / 03 / 2019**  
 Exercice précédent du **/ /** au **/ /**

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas**<sup>2</sup> identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: *16* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *6.1.1, 6.1.2, 6.1.3, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.9, 7.1, 7.2, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19*

*Lemal Geneviève*  
Gérante

*Signature*  
(nom et qualité)

<sup>1</sup> Mention facultative.  
<sup>2</sup> Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

*Lemal Geneviève  
(Administratrice de sociétés)  
Rue Faider 52, 1050 Ixelles, Belgique*

*Gérant  
05/03/2018 -*

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ **n'ont pas\*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<i>Bureau Fiduciaire Lerminiaux S.A. N°: BE 0456.681.245 Rue Edouard Deknoop 41 boîte D, 1140 Evere, Belgique</i>	220035 3 F 72	B
<i>Représenté(es) par:  Alexandre Deschuyteneer (Expert-Comptable &amp; Conseil Fiscal) Rue d'Audiger 9, 7060 Soignies, Belgique</i>	13772 2 F 88	

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....		20	.....	.....
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	.....	.....
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.1.1	21	.....	.....
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.1.2	22/27	.....	.....
Terrains et constructions .....		22	.....	.....
Installations, machines et outillage .....		23	.....	.....
Mobilier et matériel roulant .....		24	.....	.....
Location-financement et droits similaires .....		25	.....	.....
Autres immobilisations corporelles .....		26	.....	.....
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	.....	.....
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.1.3	28	.....	.....
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	4.004,00	.....
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	.....	.....
Créances commerciales .....		290	.....	.....
Autres créances .....		291	.....	.....
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	.....	.....
Stocks .....		30/36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution .....		37	.....	.....
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	116,96	.....
Créances commerciales .....		40	.....	.....
Autres créances .....		41	116,96	.....
<b>Placements de trésorerie</b> .....		50/53	.....	.....
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	3.887,04	.....
<b>Comptes de régularisation</b> .....		490/1	.....	.....
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	4.004,00	.....



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	109,58	.....
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.3	17	.....	.....
Dettes financières .....		170/4	.....	.....
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172/3	.....	.....
Autres emprunts .....		174/0	.....	.....
Dettes commerciales .....		175	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		176	.....	.....
Autres dettes .....		178/9	.....	.....
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.3	42/48	109,58	.....
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	.....	.....
Dettes financières .....		43	.....	.....
Etablissements de crédit .....		430/8	.....	.....
Autres emprunts .....		439	.....	.....
Dettes commerciales .....		44	109,58	.....
Fournisseurs .....		440/4	109,58	.....
Effets à payer .....		441	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		46	.....	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....		45	.....	.....
Impôts .....		450/3	.....	.....
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	.....	.....
Autres dettes .....		47/48	.....	.....
<b>Comptes de régularisation</b> .....		492/3	.....	.....
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	4.004,00	.....

## COMpte DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation .....(+)/(-)		9900	-1.950,40	.....
Dont: produits d'exploitation non récurrents .....		76A	.....	.....
Chiffre d'affaires* .....		70	.....	.....
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers* .....		60/61	.....	.....
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	6.4	62	.....	.....
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	.....	.....
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4	.....	.....
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)		635/8	.....	.....
Autres charges d'exploitation .....		640/8	347,50	.....
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649	.....	.....
Charges d'exploitation non récurrentes .....		66A	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation .....(+)/(-)</b>		9901	-2.297,90	.....
<b>Produits financiers</b> .....	6.4	75/76B	.....	.....
Produits financiers récurrents .....		75	.....	.....
Dont: subsides en capital et en intérêts .....		753	.....	.....
Produits financiers non récurrents .....		76B	.....	.....
<b>Charges financières</b> .....	6.4	65/66B	7,68	.....
Charges financières récurrentes .....		65	7,68	.....
Charges financières non récurrentes .....		66B	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts .....(+)/(-)</b>		9903	-2.305,58	.....
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....		780	.....	.....
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680	.....	.....
<b>Impôts sur le résultat .....(+)/(-)</b>		67/77	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice .....(+)/(-)</b>		9904	-2.305,58	.....
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b> .....		789	.....	.....
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)</b>		9905	-2.305,58	.....

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	-2.305,58	.....
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	-2.305,58	.....
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	.....	.....
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2	.....	.....
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2	.....	.....
au capital et aux primes d'émission .....	691	.....	.....
à la réserve légale .....	6920	.....	.....
aux autres réserves .....	6921	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)	(14)	-2.305,58	.....
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794	.....	.....
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7	.....	.....
Rémunération du capital .....	694	.....	.....
Administrateurs ou gérants .....	695	.....	.....
Employés .....	696	.....	.....
Autres allocataires .....	697	.....	.....



**RÈGLES D'ÉVALUATION**

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : Nihil

Ces dérogations se justifient comme suit : Nihil

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise: Nihil

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne : Nihil

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de / EUR

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des changes imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent : Nihil

Les chiffres de l'exercice ne sont pas

comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : Nihil

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : Nihil

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit : Nihil

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend 0,00 EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : Nihil

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : Nihil

Amortissements actés pendant l'exercice :

	Méthode	Base	Taux en %
Actifs	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Principal
	D (dégressive)	G (réévaluée)	Min. - Max.
	A (autres)		Frais accessoires
			Min. - Max.
1. Frais d'établissement	L	NR	100,00
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	10,00 - 20,00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *	L	NR	3,33 - 10,00
4. Installations, machines et outillage *	L	NR	10,00 - 33,33

	+		+		+		+		+
+ 5. Matériel roulant * .....	L	+	NR	+	20,00 - 50,00	+	10,00 - 20,00		+
+ 6. Matériel de bureau et mobilier*	L	+	NR	+	10,00 - 33,33	+	10,00 - 33,33		+
+ 7. Autres immobilisations corp. *	L	+	NR	+	10,00 - 20,00	+	10,00 - 20,00		+

\* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : 0 EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : Nihil

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode 0,00 du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

2. En cours de fabrication - produits finis : 0

3. Marchandises : 0

4. Immeubles destinés à la vente : 0

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ 0 % leur valeur comptable.

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, par. 1er de l'A.R. du 30 janvier 2001), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : 0 EUR

Continuité :

Bien que la société clôture son premier exercice par une perte, les comptes annuels ont été établis en respect des règles de continuité. La société dispose en effet de liquidités suffisantes lui permettant de faire face à l'ensemble de ses dettes. Celle-ci est par ailleurs soutenue par sa société mère.

**SCENISCOPE**

Société privée à responsabilité limitée  
Rue Defacqz, 50 à B-1050 Bruxelles  
BE 0691.718.975

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANTE  
RELATIF A L'EXERCICE CLOTURE AU 31 MARS 2019**

Mesdames, Messieurs les Associés,

En ma qualité de gérante de la Société, j'ai l'honneur de faire rapport à l'assemblée générale ordinaire de la Société devant avoir lieu le vendredi 14 juin 2019 à 14 heures au siège social de cette dernière, sur la gestion de la Société au cours de l'exercice social écoulé clôturé le 31 mars 2019.

**A. Commentaires sur les comptes annuels de la Société (art. 96, 1° C.soc.)**

Les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clôturé le 31 mars 2019 ont été établis dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles qu'applicables en Belgique et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société compte tenu du référentiel comptable utilisé et des exigences légales applicables.

Pour l'établissement de ces premiers comptes annuels, la gérante a arrêté les règles d'évaluation telles que définies dans les comptes annuels. Celles-ci n'ont, depuis lors, fait l'objet d'aucune modification.

Les principaux postes des comptes annuels de la Société sur lesquels nous attirons votre attention sont les suivants :

**1. Compte de résultats**

Rubriques significatives	<b>31/12/2019</b>
Chiffres d'affaires	0
Autres produits d'exploitation	0
Coûts directs	0
Services et biens divers	-1.950
Rémunérations et charges sociales	0
Amortissements	0
Autres charges d'exploitation	-347
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>-2.298</b>
Produits financiers	0
Charges financières	-8
Produits exceptionnels	0
Autres charges exceptionnelles	0
Impôts sur le résultat	0
<b>Perte de l'exercice à affecter</b>	<b>-2.306</b>

**SCENISCOPE***Société privée à responsabilité limitée**Rue Defacqz, 50 à B-1050 Bruxelles**BE 0691.718.975*2. Bilan

Rubriques significatives	<b>31/03/2019</b>
<b><u>ACTIF</u></b>	
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	0
Immobilisations financières	0
Créances à an au plus	117
Valeurs disponibles	3.887
<b><u>PASSIF</u></b>	
Capital	6.200
Perte reportée	-2.306
Dettes à court terme (< 1 an)	110
<b><u>TOTAL BILAN</u></b>	<b>4.004</b>

**B. Evolution des affaires de la Société (art. 96, 1° C.soc.)**1. Faits marquants de l'exercice écoulé

Pas d'événements marquants.

2. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Sans être exhaustif, les principaux facteurs de risques auquel est confrontée la Société sont :

**(a) Risques opérationnels**

*Risques clients* : La Société a peu de clients et est donc tributaire de leurs situations financières. L'insolvabilité, le non-paiement de ceux-ci, et l'allongement des délais de paiement peuvent avoir un impact négatif sur les résultats, les activités, la situation financière et la croissance de la Société.

Toutefois, *actuellement*, ce risque apparaît comme modéré.

*Risques fournisseurs* : La Société est partenaire de plusieurs fournisseurs de services importants. La perte d'un partenariat pourrait avoir une incidence sur les activités et la rentabilité de la Société.

*Risques liés au personnel* : La Société n'occupe pas de personnel, de sorte que son risque y afférent est faible.

**SCENISCOPE**

Société privée à responsabilité limitée  
Rue Defacqz, 50 à B-1050 Bruxelles  
BE 0691.718.975

**(b) Risques liés au taux d'intérêt et de nature financière**

La Société est partie à de nombreux et importants contrats de prêt. Les instruments utilisés afin d'atteindre cet objectif de financement ne sont et ne seront pas de nature spéculative.

**(c) Risques liés à la sous-traitance et risques juridiques**

La Société utilise épisodiquement des sociétés de conseil lorsqu'elle a besoin de compétences ou de prestations spécifiques. Même si ce risque reste marginal, un risque de défaillance de ceux-ci subsiste. Par ailleurs, à la connaissance de la gérante, il n'existe pas à ce jour de fait exceptionnel ou de litige pouvant avoir, ou ayant eu dans le passé, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la Société.

**3. Indicateurs-clés de performance de nature financière et non financière**

La gérante signale qu'à sa meilleure connaissance, il n'existe aucun indicateur clé de performance de nature financière ou non-financière qui donnerait un éclairage sur l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de la Société différent de celui reflété dans les comptes annuels et les commentaires qui s'y rattachent, notamment stipulés dans le présent rapport.

**C. Événements marquants survenus après la clôture de l'exercice (art. 96, 2° C.soc.)**

Pas d'événements marquants.

**D. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société (art. 96, 3° C.soc.)**

A la connaissance de la gérante, outre ce qui a déjà été dit dans le présent rapport, il n'existe pas d'autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement des activités de la Société.

**E. Activités en matière de recherche et de développement (art. 96, 4° C.soc.)**

La gérante confirme qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de programme de recherche et de développement.

**F. Succursales et filiales de la Société (art. 96, 5° C.soc.)**

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas établi de succursale, de même pas de prise de participation.

**SCENISCOPE**

*Société privée à responsabilité limitée  
Rue Defacqz, 50 à B-1050 Bruxelles  
BE 0691.718.975*

**G. Continuité (art. 96, 6° C.soc.)**

En application de l'article 332 du Code des Sociétés, nous demandons à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver la poursuite des activités.

En effet, la société clôture son premier exercice comptable avec une perte réduisant ainsi le montant de ses fonds propres et deçà du quart du montant de son capital souscrit.

La société étant soutenue par ses sociétés liées, celle-ci peut faire face à l'ensemble de ses dettes à court terme.

**H. Informations à insérer en vertu du Code des Sociétés (art. 96, 7° C.soc.)**

Opposition d'intérêts de nature patrimoniale : La gérante signale qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts visés par les articles 259 et suivants du Code des Sociétés.

**I. Utilisation des instruments financiers (art. 96, 8° C.soc.)**

La gérante synthétise l'exposition de la Société aux différents risques ;

*Prix* : toutes les transactions de la Société sont effectuées en euros.

*Crédit* : la société a une ligne de crédit caution et sollicite des « crédits par caution » dans le cadre de l'obtention des garanties bancaires de remboursement des prêts que lui accorde les investisseurs tax shelter avec lesquels elle signe des conventions d'investissement. Ces crédits sont systématiquement couverts par des placements bloqués pour des montants équivalents, et ne présentent donc aucun risque. Pour le reste, la société ne bénéficie d'aucun crédit, et tout porte à penser qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour autofinancer son activité au cours des prochains exercices.

*Liquidité* : la Société adopte une approche centralisée afin de réduire son degré d'exposition à ce type de risque, en faisant coïncider les échéances de ses obligations à long et à court termes avec sa position de trésorerie.

*Trésorerie* : la Société entretient des liens étroits avec ses partenaires coproducteurs, dont le nombre est restreint, ce qui lui permet d'être sereine concernant le respect de leurs engagements ainsi que de leurs solvabilités. Par ailleurs, la Société a mis sur pied des méthodes de contrôle précises et strictes, afin d'éviter autant que possible les risques de défaillances de ses partenaires.

\*

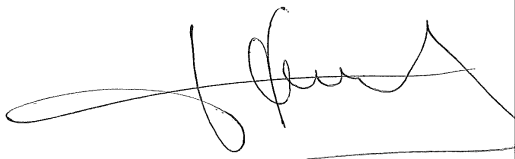
\* \*

La gérante vous demande de bien vouloir lui accorder votre décharge pour l'exercice de sa fonction au cours de l'exercice écoulé, eu égard notamment aux différents éléments repris dans le présent rapport.

**SCENISCOPE**

*Société privée à responsabilité limitée*  
*Rue Defacqz, 50 à B-1050 Bruxelles*  
*BE 0691.718.975*

Fait à Bruxelles, le 14 juin 2019.



**Geneviève Lemal, Gérante**

N°	BE 0691.718.975	A 10
----	-----------------	------